

**Année scolaire 2023 - 2024**

à *Mr / Mme / Groupe / Scolaires / Établissements*  
*Séjournant au Centre Nature OSCA*

**Application et mise en œuvre des protocoles de sécurité dans le cadre des Activités physique de pleine nature**

Madame, Monsieur,

Par la présente et en complément des documents mis à disposition par l'académie ; nous souhaitons vous informer de la bonne mise en application des protocoles de sécurité.

Pour les Activités physique de pleine nature, nous engageons uniquement des Brevets d'État munis de carte professionnelle.

*\*Le listing est disponible sur demande auprès de notre association.*

De même, le registre des EPI (Équipement de Protection Individuel), les contrôles de sécurité de la SAE (Structure Artificielle d'Escalade), celui du PAH (Parcours Acrobatique en Hauteur) et phytosanitaire sont réitérer chaque année.

*\*Justificatifs disponibles auprès de notre association.*

Par ailleurs, nous souhaitons vous informer de la bonne pratique des mesures de sécurité et de contrôle en ce qui concerne l'hébergement.

*\*Contrôles ERP / Sécurité gaz et électricité / Sécurité incendie (centrale incendie présente) disponibles auprès de notre association.*

Enfin, concernant la restauration, soucieux de la qualité bactériologique de nos produits, l'association confie ses analyses au Laboratoire départemental d'analyses.

Nous nous tenons disponibles pour tout complément d'information afin de réaliser votre séjour dans les meilleures conditions possibles.

Au plaisir de vous recevoir,

Timothée MEIGNEN  
Directeur



ASSOCIATION LOI 1091 - SIRET N° 317 358 026 00027  
**DOCUMENT APPROUVÉ**

LE CENTRE NATURE OSCA ATTESTE SE CONFORMER AUX EXIGENCES DE LA SÉCURITÉ DANS LES ACTIVITÉS PHYSIQUES DE PLEINE NATURE CONFORMÉMENT AUX PROTOCOLES DE SÉCURITÉ DE L'ACADÉMIE DE MONTPELLIER. NOUS NOUS ENGAGEONS AVEC DES MONITEURS DIPLÔMÉS D'ÉTAT MUNIS D'UNE CARTE PROFESSIONNELLE.

